

**Religion** Des procès ont lieu dans l'Ouest algérien visant des convertis membres de groupes évangéliques

# Algérie : les pressions contre des chrétiens se multiplient

ALGER  
CORRESPONDANCE

Dans la presse, c'est devenu « l'affaire de Habiba Kouider, la chrétienne », du nom d'une éducatrice de 37 ans arrêtée le 29 mars à Tiaret (plus de 300 km à l'ouest d'Alger), dans un bus en provenance d'Oran, en possession d'un lot de Bible et poursuivie pour pratique d'un « culte non musulman, sans autorisation ». Le verdict de son procès était attendu mardi 27 mai. Six autres Algériens, convertis au christianisme, devaient comparaître ce même jour devant le même tribunal de Tiaret, pour « diffusion de tracts visant à ébranler la foi des musulmans ».

Au cours du procès de Habiba Kouider, le 20 mai, le procureur avait requis une peine de trois ans de prison. Le réquisitoire et le récit du procès fait par la presse algérienne ont scandalisé une partie de l'opinion. Depuis des mois, des inquiétudes s'expriment en effet sur les dérives d'une campagne visant le prosélytisme évangélique, mais qui, dans les faits, n'épargne pas les catholiques.

Une ordonnance, promulguée en février 2006, combat ce que les autorités religieuses qualifient de « campagne évangélique agressive ». L'activité du mouvement évangélique se traduit certes par des conversions. Mais son ampleur est très exagérée par les journaux arabophones, compte tenu de la très faible proportion des chrétiens, catholiques et protestants, dans le pays.

Cette ordonnance de 2006 prévoit des peines de deux à cinq ans de prison pour toute personne qui « incite, contraint ou utilise des moyens de séduction tendant à convertir un musulman à une autre religion » ou bien « fabrique, entrepone ou dis-

tribue des documents imprimés ou tout autre support ou moyen qui visent à ébranler la foi d'un musulman ».

Les chrétiens ne contestent pas le droit des autorités à encadrer l'exercice des cultes non musulmans. Elles le font également pour les mosquées. Ils constatent néanmoins que la mise en œuvre de la loi se fait sur la base d'interprétations très élastiques. C'est en vertu de cette loi qu'un prêtre catholique, Pierre Wallez, qui avait prié, dans la période de Noël, avec des clandestins subsahariens chrétiens, à l'ouest du pays, a été condamné à deux mois de prison avec sursis. Plusieurs communautés protestantes, en Kabylie, ont également été contraintes de cesser leurs activités. L'ancien pasteur méthodiste de l'Eglise protestante d'Algérie, Hugh Johnson, résident dans le pays depuis 45 ans, a dû le quitter.

Le ministre des affaires religieuses a accusé la minorité évangélique de vouloir « favoriser l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures ». Un argument très sensible dans un pays où la religiosité islamique n'a jamais été aussi prégnante et où certains accusent le gouvernement d'en rajouter pour des raisons politiques. Au point, disent-ils, de confondre entre la réglementation du culte et celle des consciences. Le 17 mars, des intellectuels ont lancé une pétition pour défendre « la liberté de conscience, synonyme du droit de chacun de pratiquer la religion de son choix, ou de ne pas pratiquer ».

De son côté, le ministre de l'intérieur, Yazid Zerhouni, fait observer que « plusieurs lieux de culte et de prière, musulmans, chrétiens ou autres, qui n'avaient pas d'autorisation, ont été fermés ». L'ordonnance de 2006 rend obligatoire, en effet, un agrément pour l'ouverture d'un lieu de culte – y compris musulman – et un autre agrément pour l'imam chargé du prêche. Mais, observe le vice-président de la Ligue des droits de l'homme, Nouredine Beni Issad, la militante évangélique Habiba Kouider n'a pas « été surprise en train de faire acte de prosélytisme. Son seul tort est d'avoir gardé chez elle des manuels religieux ». Tout en critiquant les déclarations de Rama Yade – la secrétaire d'Etat française aux droits de l'homme avait qualifié, dimanche, le procès de Tiaret de « triste » et « choquant », le journal *Liberté* admet que, dans ce tribunal, « on juge une personne sur des convictions religieuses qui sont de l'ordre de la sphère privée ».

AMIR AKEF



P ANCHO

## Une riposte au « business évangélique » qui semble aveugle et disproportionnée

UNE NOUVELLE LIGNE de front s'ouvre-t-elle, en Algérie, entre islam et christianisme ? Il serait excessif de l'affirmer, tant les forces en présence sont disproportionnées. Les chrétiens ne sont plus que quelques milliers depuis l'indépendance. En outre, les Eglises historiques – catholique et protestante – ont noué avec les musulmans locaux des relations amicales qui ont survécu à la tourmente des années 1990. Si la population musulmane avait payé le plus lourd tribut au terrorisme, 19 prêtres, religieux et religieuses, dont les moines de Tibéhirine et Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran, y avaient trouvé la mort.

On aurait pourtant tort de sous-estimer l'épreuve de force qui vient de commencer sur le sol algérien et pourrait s'étendre à d'autres pays d'Afrique et du Proche-Orient, où se produisent les mêmes phénomènes. Elle oppose un pouvoir politique sur la défensive, relayé par la presse et la justice, et des groupes de chrétiens évangéliques de fraîche implantation, au prosélytisme actif, parfois antislamique, inspiré par la droite religieuse américaine, n'ayant qu'un lointain rapport avec des confessions chrétiennes implantées de longue date, victimes, par ricochet, du dispositif répressif de l'Etat. Ayant souffert d'une terrible tragédie

liée à l'instrumentalisation politique de la religion, l'Algérie estime qu'il est aujourd'hui de son droit de réglementer l'exercice des cultes, tant musulman que non musulmans. Mais la riposte qu'elle oppose au « business évangélique » dans le pays, notamment sa partie la plus fragile – la Kabylie –, peut sembler aveugle et disproportionnée. Elle est attentatoire aux droits élémentaires de la

## Eclairage

Henri Tincq

liberté de religion : des lieux de culte chrétiens sont fermés ; des visas refusés à des prêtres, des congrégations religieuses, des pasteurs protestants ; des « volontaires » catholiques brésiliens sont en voie d'expulsion. Une peine de prison avec sursis a été prononcée contre un prêtre français du diocèse d'Oran, Pierre Wallez, dont le seul tort avait été de prier avec des immigrés camerounais en dehors d'un lieu catholique autorisé.

Les Eglises de France et d'Algérie, les associations de défense des droits de l'homme, des deux côtés de la Méditerranée, ne cachent plus leurs inquiétudes.

« Le prosélytisme en Algérie est surtout islamiste, réplique le pasteur Mustapha Krim, président de l'Eglise protestante. Je ne comprends pas comment 32 communautés protestantes peuvent faire trembler 32 000 mosquées. » La réaction brutale du pouvoir algérien est attribuée à la pression des mouvements islamistes, à celle des investisseurs étrangers en provenance d'Arabie saoudite ou des Emirats arabes unis, enfin aux menaces d'Al-Qaïda au Maghreb.

Mais cette situation révèle une autre fracture au sein même du monde chrétien, qui déborde singulièrement le cas de l'Algérie. « Les chrétiens évangéliques sont nos frères comme disciples de Jésus-Christ, mais nous comprenons autrement qu'eux le témoignage à rendre à l'Evangile », dit Mgr Teissier, ex-archevêque d'Alger. Dans beaucoup de pays pauvres, musulmans ou non, ces groupes, parfois sectaires, dirigés par des pasteurs auto-proclamés, guidés par des discours peu élaborés – la *fast religion* –, achètent les conversions par des promesses de visas, d'enrichissement et de guérison. Cette expansion déstabilise les Eglises historiques ouvertes au dialogue et à l'action sociale avec tous les acteurs locaux. Le gouvernement algérien aurait donc tort de persister dans cet amalgame. ■

## REPÈRES

**Nombre.** Selon les premières indications du recensement de mai 2008, les chrétiens en Algérie seraient environ 11 500 ; 30 000 pour d'autres sources.

**Statut.** Les Eglises catholique et protestante ont une existence légale. Elles comptent des expatriés, des prêtres, pasteurs et religieux d'origine française et des immigrants d'Afrique noire.

**Evangéliques.** Ils se développent depuis quelques années aux marges de l'Eglise protestante, qui défend leurs droits, mais se méfie de leurs méthodes.

## En Iran, la direction de la minorité bahaïe décapitée après une vague d'arrestations

LA MINORITÉ religieuse bahaïe d'Iran – 300 000 fidèles – est sans nouvelle des six membres de sa direction (Jamal-Eddin Khanjani, Vahid Tizfahm, Behrouz Tavakkoli, Saïd Rezaï, Afif Naïmi et Farida Kamal-abadi) arrêtés et incarcérés le 14 mai à la prison d'Evin, à Téhéran. Une septième dirigeante, Mahavash Sabet, avait été appréhendée le 5 mars.

Le gouvernement iranien s'est contenté de confirmer ces arrestations le 20 mai, ajoutant que les leaders bahaïes avaient agi « contre l'intérêt national ». Une these reprise, vendredi 23 mai, par l'imam de la prière de Machhad, capitale religieuse du Khorassan, qui a accusé les détenus d'être « des espions israéliens » ayant commis de « nombreuses crimes politiques » et qui doivent « être condamnés aux peines les plus élevées ».

En l'absence de tout clergé (c'est une « assemblée spirituelle » qui, dans chaque pays, gère les affaires de la communauté, forte de 7 millions de membres dans le monde) et, depuis la Révolution

islamique de 1979, de toute direction élue en Iran, c'est un petit noyau d'individus, les *yanan* (« amis »), qui assure clandestinement l'information et l'administration des bahaïes demeurés au pays.

La rafle que ceux-ci viennent de subir aboutit donc, de fait, à la décapitation de cette minorité, dissidence de l'islam chiite persécutée dès sa naissance au XIX<sup>e</sup> siècle. Le secrétariat d'Etat américain, le gouvernement canadien, la présidence de l'Union européenne ont élevé des protestations. Trois nouvelles arrestations ont eu lieu vendredi 23 près de Babol (Nord), sans aucun motif précis.

A l'intérieur même de l'Iran, l'avocate et Prix Nobel de la paix 2003 Shirin Ebadi vient de rédiger un rapport sur « la violation systématique des droits de l'homme en Iran ». Elle y dénonce le fait qu'une soixantaine de personnes (dissidents, journalistes, féministes...) aient été condamnées à des « peines dégradantes de prison et de fouet » durant l'année écoulée, tandis que les bahaïes sont « pri-

vées d'emploi et d'accès à l'université ».

De plus, geste plutôt inhabituel, depuis la ville sainte de Qom, le grand ayatollah Montazeri, écarté de la succession de l'ayatollah Khomeiny, fondateur de la République islamique, pour s'être montré trop critique, a publié lui aussi un texte sur la question bahaïe. Répétant que les bahaïes ne sont pas reconnus comme minorité religieuse, il insiste cependant sur le fait que ce sont des « citoyens iraniens » à part entière, qui ont des droits et devraient bénéficier de la « compassion islamique professée dans le Coran ».

Depuis les exactions et les exécutions qui avaient suivi la Révolution de 1979, la répression à l'encontre des bahaïes n'a jamais cessé. Avec l'élection du président Mahmoud Ahmadinejad en 2005, elle s'est accrue : fichage policier des fidèles ; harcèlement jusque dans les écoles où les enfants bahaïes sont pressés par leurs enseignants de renier leur foi ;

incitation à la haine dans certains organes de presse gouvernementaux ; profanation de cimetières. En quatre ans, deux cents bahaïes ont été détenus pour des temps plus ou moins longs et cinq d'entre eux sont en prison depuis deux ans.

Ce qui ressemble à un plan délibéré d'exclusion de la société iranienne serait dû, entre autres, au radicalisme religieux du président Ahmadinejad, membre de l'association islamique anti-bahaïe Hodjatieh. Même si le messianisme chiite de son discours est loin de faire l'unanimité dans la direction spirituelle iranienne. Ses références fréquentes au Mahdi – l'« imam caché » et le Messie de la tradition chiite – jouent particulièrement en défaveur d'une minorité bahaïe accusée d'apostasie depuis sa fondation.

Son fondateur, Mizra Ali Mohammed, surnommé le « Bab » (la « porte »), mystique chiite fusillé à Tabriz (1820-1850), et son successeur, un prince persan véné-

ré sous le nom de « Baha'u'llah » (« Splendeur de Dieu »), ont forgé une foi bahaïe qui n'est ni une simple réforme de l'islam chiite ni un syncrétisme, mais se veut une religion nouvelle, avec son message divin, ses écrits sacrés, ses règles et son calendrier. Baha'u'llah est mort en prison en 1892, à Saint-Jean-d'Acre, près d'Haïfa (aujourd'hui en Israël), actuel lieu saint des bahaïes, ce qui explique des accusations répétées de sionisme.

Selon l'islam, qui entend récapituler et clore le cycle des traditions monothéistes, il ne peut y avoir de révélation divine après la mort du Prophète au VII<sup>e</sup> siècle. D'où la férocité exercée contre les bahaïes qui représentent, en outre, un défi pour le monde musulman, notamment iranien, en affichant une volonté de modernité religieuse : liberté de religion, droit de pouvoir changer de confession, égalité homme-femme, accord entre la foi et la raison, respect du pluralisme religieux et dialogue avec les autres religions. ■

HENRI TINCQ ET MARIE-CLAUDE DEGAMPS

## ÉTHIOPIE L'ancien dictateur Mengistu condamné à mort en appel

ADDIS-ABEBA. Le colonel Mengistu Haïlé Mariam, ancien dictateur éthiopien, a été condamné à mort lundi 26 mai, ainsi que 17 hauts responsables de son régime. La Cour suprême éthiopienne a transformé, en appel, les peines d'emprisonnement à vie en peines de mort. Les responsables du régime Mengistu

(1977-1991) sont accusés d'avoir fait exécuter ou disparaître une centaine de milliers d'Éthiopiens pendant la « Terreur rouge » (1977-78). En exil au Zimbabwe, l'ancien dictateur a été reconnu coupable de génocide en 2006. – (AFP.)

## HAÏTI

### Robert Manuel premier ministre

SAINT-DOMINGUE. Le président haïtien René Préval a choisi Robert Manuel, l'un

de ses plus proches conseillers, comme premier ministre. Ce choix doit être ratifié par le Parlement.

Le poste est vacant depuis la motion de censure contre Jacques Edouard Alexis le 12 avril, à la suite des émeutes de la faim qui ont fait six morts. Architecte de formation, Robert « Bob » Manuel a été secrétaire d'Etat à la sécurité publique lors du premier mandat du président Préval (1996-2001). – (Corresp.)

## LIBAN Le Hezbollah adopte un ton conciliant

BEYROUTH. Le Hezbollah « ne cherche pas à prendre le pouvoir ou le contrôle du Liban, ni à gouverner, ni à imposer sa pensée ou son projet au peuple libanais », a déclaré, lundi 26 mai, Hassan Nasrallah, son secrétaire général. Il a donné ces assurances dans un discours prononcé à l'occasion du 8<sup>e</sup> anniversaire du retrait

des forces israéliennes du Liban sud (à l'exception des fermes de Chebaa et des collines de Kfar Chouba).

Conciliant, M. Nasrallah a évoqué les violences interlibanaises du début du mois de mai en admettant qu'elles « ont laissé de grandes blessures ». Son discours a été suivi d'accrochages entre sympathisants de la majorité et de l'opposition à Beyrouth qui ont fait quelques blessés légers. – (Corresp.)